

AR Prefecture

063-216301747-20230411-2023\_04\_03BIS-DE  
Reçu le 11/04/2023

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023**

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au **budget général, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.**

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

### **Section fonctionnement**

**Montant Budget Primitif 2023 = 175 338 €**

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023**

<b>CHAPITRES</b>	<b>BP-2022</b>	<b>Réalisé</b>	<b>BP-2023</b>
011-Charges à caractère général	58 633,28 €	47 558,91 €	64 319,97 €
012-Charges de Personnel	42 190,00 €	36 510,78 €	36 200,00 €
014-Atténuation de charges	1 900,00 €	1 871,22 €	1 872,00 €
65- Autres charges de gestion courante	22 830,00 €	22 767,81 €	24 262,81 €
66-Charges financières	2 277,48 €	2 276,67 €	2 244,22 €
022-Dépenses imprévues	3 000,00 €	0 €	
023-Virement à la section Investissement	54 757,60 €	45 324,12 €	46 439,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 588,36 €</b>	<b>110 985,39 €</b>	<b>175 338,00 €</b>

On note donc une diminution du montant des dépenses de cette section (un peu plus de 10 000 €), par rapport à celui de l'année dernière.

Ceci s'explique par le fait qu'il y a moins de virement à la section Investissement.

Nous pouvons observer également une diminution des charges de personnel (retour de la secrétaire titulaire), équilibrée à peu près par une augmentation des charges à caractère général (notamment dans l'entretien et les réparations sur les bâtiments communaux).

**AR Prefecture**

063-216301747-20230411-2023\_04\_03BIS-DE  
Reçu le 11/04/2023

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Elles se répartissent comme suit :

<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Réalisé</b>	<b>BP-2023</b>
013-Atténuations de charges	12 715,00 €	14 426,14 €	5 600,00 €
70-Produits des services	3 305,00 €	2 932,09 €	2 830,00 €
73-Impôts et taxes	46 193,00 €	49 048,83 €	49 364,00 €
74-Dotations et participations	57 509,56 €	60 397,86 €	64 326,00 €
75-Autres produits de gestion courante	16 805 €	16 988,14 €	16 490,12 €
002-Résultat antérieur	49 060,80 €	49 060,80 €	36 727,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 588,36 €</b>	<b>193 037,39 €</b>	<b>175 338,00 €</b>

Fiscalité local directe (Chapitre 73) : 47 424 €

Dont : Taxe sur le foncier bâti : 38 126 €

Taxe sur le foncier non bâti : 13 800 €

Dotations de l'Etat (Chapitre 74) : 53 667 €

Dont : Dotation forfaitaire : 31 261 €

Dotation élus locaux : 6 276 €

Dotation de solidarité rurale « péréquation » : 15 475 €

Dotation Nationale de péréquation : 655 €

Dotation biodiversité et aménités rurales : 3 000 €

## Section d'investissement

Montant Budget Primitif 2023 = 126 391 €

### Dépenses :

Des travaux d'empierrement de chemin du compas, engagés sur 2022, vont être terminés en 2023 pour un montant total de 22 440 €.

La commune aimerait également :

- Réaliser l'adressage.
- Réparer les volets de la mairie.
- Aménager un coin « poubelles » au centre bourg et remettre un panneau d'affichage.
- Acquérir un vidéo projecteur.
- Commencer les travaux de la maison Filliat.

### Etat de la Dette :

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 103 568,86 € (113 849,42 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

### Recettes :

La commune a pour recettes d'investissement prévues :

- Les subventions DETR et FIC, 13 090 €, pour financer une partie des travaux de voirie engagés en 2022 (empierrement) ; 7 000 € pour l'adressage.
- Le montant du virement de la section de fonctionnement, qui correspond à notre besoin de financement d'un montant de : 46 439 €.
- Et enfin notre excédent de fonctionnement capitalisé : 45 324,12 €.